

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

45

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

1

Conseiller.e.s représenté.e.s :

9

Total votants :

55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 17 mai 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 25 mai 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Eric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Catherine MAZELLIER à Christiane SAMSON
Yves GACON à Chantal CHASSANG
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
David DEROSSIS à Stéphane RODIER
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Marina DA COSTA, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF.

Conseiller ayant voix délibérative : Christophe DOS SANTOS.

Secrétaire de séance : Olivier CHAMBON

**CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET**

Rapporteur : Philippe BLANCHOZ, Vice-Président

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24 ;

Vu le décret 88-145 modifié ;

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet, offrant une possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue au Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L332-24. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel dans le cadre de la bourse CIFRE pour mener à bien le projet d'expérimentation de nouveaux communs et d'innovation publique en partenariat avec le Centre d'innovations sociales de Clermont Auvergne (CISCA).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'un emploi non permanent, à temps complet, à compter du 01 juin 2023 dans le cadre d'un contrat de projet pour mener à bien une opération nécessitant des compétences spécifiques. La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'Attaché Territorial ;
- **Inscrit** au budget de la collectivité les crédits nécessaires.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 46

Représentés : 9

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

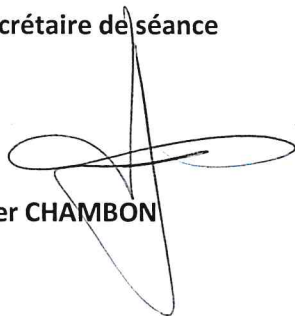
Pour : 55

Contre :

Abstentions :



Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Olivier CHAMBON

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châtelton